



CSR des Agences de Voyages  
d'Ile de France  
Mme Michelle Laget-Herbaut  
C/O Voyages C. Mathez  
124bis avenue Villiers  
75017 PARIS

Marrakech le 3 octobre 2005

Madame,

Vous trouverez ci-joint copie du courrier que j'ai envoyé, en tant que Président de l'Association Régionale des Agents de Voyages de Marrakech, à la DGCCRF de PARIS.

Ce courrier concerne la société Maroc Sélection qui commercialise, directement auprès de la clientèle française avec paiement en ligne par carte bancaire, des séjours et prestations de voyages au Maroc au moyen du site internet [www.maroc-selection.fr](http://www.maroc-selection.fr).

Cette société fait directement concurrence aux entreprises agences de voyages agréées de notre région. Elle est inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro B 451 683 502 et répertoriée en activité (libellé code NAF) : Agences de Voyage. Elle ne dispose pas, à ma connaissance, de la licence d'agence de voyages qui aurait dû être enregistrée auprès de la Préfecture d'Ile de France.

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir vous tenir informée de ce dossier et de me communiquer les éléments dont vous pourriez disposer de manière à ce que je puisse répondre aux interrogations de mes confrères adhérents de notre association régionale.

Dans cette attente,

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Association Régionale  
des Agences de Voyages  
de Marrakech

Khalil Majdi  
Président

الجمعية الإقليمية لوكالات السفر بمراكش  
Association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech

Secrétariat : Avenue Allal El Fassi, Imm. Habouss, Entrée 6 N° 13 - Marrakech